

BUREAU

Séance du 25 juillet 2024

Délibération BU_20240725_19

Convention relative à une démarche de soutien à la politique du volontariat chez les sapeurs-pompiers entre le SDIS et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention s'inscrivant dans une démarche de soutien à la politique du volontariat, entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et le SDIS, ci-annexé ;

DECIDE :

Article unique. - La convention relative à une démarche de soutien à la politique du volontariat, ci-annexée, entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et le SDIS est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Marc FLEURET